

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-26/2016**

Date de convocation : 7 avril 2016

Date d'affichage : 7 avril 2016

Objet : Fixation pour la durée du mandat du montant de l'indemnité du Maire et des Adjoints

L'an deux mil seize et le treize avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François - TRAINÉAU Marie-France - BAILLIEZ Anne-Sophie - GRANGER Franck - GIRERD-CHANEL Laurence - LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - CAMU Géraldine - ANGE Josiane - DERBIER Paul - ROBIN Christelle - GIROT Dominique.

Absents excusés : JUVENON Marie-Hélène

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à TRAINÉAU Marie-France

Marie-France TRAINÉAU a été élue secrétaire de séance.

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 22/2014 du 28 mars 2014 portant attribution des indemnités de fonction au Maire et ses Adjoints,

Vu la délibération 23/2014 du 28 mars 2014 portant attribution d'une indemnité de fonction aux conseillers délégués,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus et que faute de décision contraire, le montant de ces indemnités doit être fixé au maximum,

Afin de pouvoir verser une indemnité aux conseillers bénéficiant d'une délégation, le Maire propose de confirmer la décision de l'assemblée délibérante de mars 2014 et de ne pas appliquer le taux maximum autorisé sur les indemnités de fonction attribuées au maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 90,2 % du taux maximum (43%) autorisé de l'indice brut 1015 (soit 1474,66 € à la date du 1^{er} avril 2014 pour l'indice brut mensuel), soit un montant annuel de 17 695,90 €, versé mensuellement.

DECIDE, pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint à 90,2 % du taux maximum (16,5%) autorisé de l'indice brut 1015 (soit 567,98 € à la date du 1^{er} avril 2014 pour l'indice brut mensuel), soit un montant annuel de 6 815,76 €, versé mensuellement.

DECIDE d'allouer, pour la durée du mandat, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- M. WOZNIAK Jean-Marie, conseiller municipal délégué à l'accessibilité des bâtiments et voiries par arrêté municipal en date du 2 avril 2014 et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228,09 € à la date du 1^{er} avril 2014 pour l'indice brut mensuel), soit un montant annuel de 2 737,08 €, versé mensuellement

- Mme TRAINÉAU Marie-France, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées par arrêté municipal en date du 2 avril 2014 et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228,09 € à la date du 1er avril 2014 pour l'indice brut mensuel), soit un montant annuel de 2 737,08 €, versé mensuellement

Élevé aux personnes âgées par arrêté municipal en date du 2 avril 2014 et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228,09 € à la date du 1er avril 2014 pour l'indice brut mensuel), soit un montant annuel de 2 737,08 €, versé mensuellement
Affiché le
ID : 026-212600969-20160414-D26_2016-DE

FIXE pour la durée du mandat le montant de l'indemnité globale au maximum autorisé mais en prévoit l'application suivante :

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle	Total en %
LARUE Fabrice	38,792 %	+ %	38,792%
			Soit 1474,66 euros

B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	total %
1er adjoint : BETON Brigitte	14,9412%		14,9412%
2 e adjoint : LABLANQUI Jean-Marie	14,9412%		14,9412%
3 ^e adjoint : MANEVAL Frédéric	14,9412%		14,9412%
4 ^e adjoint : BAILLIEZ Anne-Sophie	14,9412%		14,9412%
5 ^e adjoint : GRACIANO Manuel	14,9412%		14,9412%
			Soit 567,98 euros

C. Conseillers municipaux avec délégation (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total en %
WOZNIAK Jean-Marie	6%		6%
TRAINÉAU Marie-France	6%		6%

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 14 avril 2016

Le Maire

Fabrice LARUE

